

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

Le lundi treize février deux mille dix-sept, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 07/02/2017

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, M. BARRE Daniel, Mme DELHOUME Arlette, Mme DEYTS Valérie, Mme LESTAGE Sandrine, Mme MORANCHO Céline, M. SEGUY Nicolas, M. LUCAS Patrick

Procurations: M. DAVID Cyril à Arlette DELHOUME

Absents : M. GOUTANIER Gérald, M CANDAU Christophe, Mme MOULIA Séverine, Mme TAMISIER Clotilde

Ouverture de séance : 19 heures

Secrétaire de séance : Patrick BONNIER

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

Demande de subvention DETR pour les huisseries de la salle des fêtes

Demande de subvention FSIL pour les huisseries de la salle des fêtes

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

N° D2017/01 Objet : Participation financière de la commune aux cours d'anglais.

Monsieur le Maire propose la prise en charge par la commune d'une partie de la cotisation suivant les publics :

Pour les demandeurs d'emploi, 2 trimestres pris en charge,

Pour les étudiants, collégiens et lycéens : 3ème trimestre pris en charge,

Pour les enfants du primaire : la moitié de l'année.

Pour l'année 2016-2017, la prise en charge serait de 920 euros, pour 2 demandeurs d'emploi et 5 enfants du primaire.

Pour l'année 2015-2016, la prise en charge était de 730 euros, et pour l'année 2014-2015, la prise en charge était de 830 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE cette prise en charge pour l'année scolaire en cours.

N° D2017/02 Objet : Subvention de la réserve parlementaire de Martine Faure pour 3000 euros

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la salle des fêtes, concernant les huisseries. Un devis de Color Fenêtre est proposé pour un montant de 29 656.61 euros HT (35 587.93 euros TTC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet et d'autoriser une demande de subvention exceptionnelle à Martine FAURE, au titre de la réserve parlementaire (n° VR 3823), suivant le plan de financement suivant :

Réserve Parlementaire : 3 000 euros

DETR : 10 379 euros (espéré)

Total subventions : 13 379 euros
Autofinancement : 16 277.61 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE la réalisation du projet huisseries de la salle des fêtes pour un coût prévisionnel de 29 656.61 euros, qui sera inscrit au budget prévisionnel 2017 de la commune,
AUTORISE M. le Maire à demander une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire (n° VR 3823) à Martine FAURE, pour un montant de 3000 euros.

N° D2017/03 Objet : Subvention de la réserve parlementaire de Gérard César pour 5000 euros

Monsieur le Maire présente le projet d'accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes. Un devis de l'entreprise GARB est proposé pour un montant total de 28 013.35 euros HT (33 616.02 euros TTC). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet et d'autoriser une demande de subvention exceptionnelle à Gérard CESAR, au titre de la réserve parlementaire (programme 122, action 01), suivant le plan de financement suivant :

Réserve Parlementaire : 5 000 euros
Conseil départemental : 3 613 euros
DETR : 10 581 euros
Total subventions : 19 194 euros
Autofinancement : 8 819.35 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE la réalisation du projet accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes pour un coût prévisionnel de 28 013.35 euros, qui sera inscrit au budget prévisionnel 2017 de la commune,
AUTORISE M. le Maire à demander une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire à Gérard CESAR (programme 122, action 01), pour un montant de 5000 euros.

N° D2017/04 Objet : Acquisition de la parcelle à l'angle Vidane Perdrigail

Monsieur le Maire présente le dossier de bornage de M. et Mme BECQUE au 1 chemin de la Vidane, qui vendent leur terrain, cadastré B 44p, d'une contenance de 96 m². Monsieur le Maire propose l'achat par la commune de la partie à l'angle du chemin de la Vidane et la rue de Perdrigail, afin de sécuriser le virage, sur lequel la visibilité est faible pour les automobilistes. Monsieur le Maire propose un prix d'achat de 2000 euros, cette somme permettant de couvrir les frais de bornage de M et Mme BECQUE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE l'achat de cette parcelle pour la somme de 2000 euros.

N° D2017/05 Objet : Acquisition de 2 bandes de terrain le long du chemin de Guiton

Monsieur le Maire présente le dossier d'acquisition, de la bande de terrain appartenant à l'indivision ROUGIE, entre les parcelles n°11 au n°17 chemin de Guiton et la route, cadastrée A 483 (128 m²) et A 472 (164 m²), soit 292 m².

Monsieur le Maire propose l'achat par la commune de cette bande de terrain pour une unité du domaine public sur le chemin de Guiton. Cet achat pourra faciliter l'aménagement de cheminements doux ou du bas côté du chemin de Guiton, tout en sachant qu'une chambre orange et un poteau incendie sont installés sur ces parcelles.

Monsieur le Maire propose un prix d'achat de 2 euros le mètre carré, soit 584 euros. Daniel BARRE propose 1 euro le mètre carré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention VALIDE l'achat de cette parcelle pour la somme de 2 euros le m2 soit 584 euros.

N° D2017/06 Objet : Désignation de deux délégués titulaires pour le SMER

Suite à la fusion du SIBV du Gestas et du SMER-E2M, il est nécessaire de désigner 2 délégués titulaires pour le SMER-E2M.

Monsieur le Maire propose Patrick LUCAS et Patrick BONNIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DE DESIGNER Patrick LUCAS et Patrick BONNIER comme délégués du SMER-E2M.

N° D2017/07 Objet : Facturation de la redevance assainissement collectif par Suez

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de céder la facturation des redevances assainissement collectif à Suez, qui facturera en même temps que la facturation d'eau.

Monsieur le Maire propose, pour solder 2016 par la commune, le dernier tiers de l'année « juillet 2015- juillet 2016 », et la période « août 2016- décembre 2016 », une facturation en avril 2017 qui représente la moitié et une facturation en octobre 2017 pour l'autre moitié.

De son côté Suez démarrera la facturation de l'assainissement collectif pour les personnes dont la facture d'eau est mensualisée au mois de mars, et pour les autres au mois de juillet (sur la facture d'eau de juillet), dans les deux cas pour l'année 2017 en entier. Le tarif unitaire par facture émise est de 2.50 euros HT (voir convention).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, à 2 voix contre (Valérie DEYTS et Patrick LUCAS), VALIDE cette facturation par Suez pour l'année 2017 dans les conditions décrites ci-dessus.

N° D2017/08 Objet : Demande de DETR pour les huisseries de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la salle des fêtes, concernant les huisseries. Un devis de Color Fenêtre est proposé pour un montant de 29 656.61 euros HT (35 587.93 euros TTC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet et d'autoriser une demande de subvention DETR au taux de 35% :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la réalisation du projet huisseries de la salle des fêtes pour un coût prévisionnel de 29 656.61 euros, qui sera inscrit au budget prévisionnel 2017 de la commune, AUTORISE M. le Maire à demander une subvention DETR à la Préfecture, au titre de la construction, extension ou aménagement de locaux (point 7.2), pour un montant de 10 379.60 euros, soit 35%.

N° D2017/09 Objet : Demande de FSIL 2017 pour les huisseries de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la salle des fêtes, concernant les huisseries. Un devis de Color Fenêtre est proposé pour un montant de 29 656.61 euros HT (35 587.93 euros TTC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet et d'autoriser une demande de subvention FSIL 2017 au taux de 23% :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE la réalisation du projet huisseries de la salle des fêtes pour un coût prévisionnel de 29 656.61 euros, qui sera inscrit au budget prévisionnel 2017 de la commune,
AUTORISE M. le Maire à demander une subvention FSIL 2017 à la Préfecture, au titre de la rénovation thermique et de la mise aux normes des équipements publics (points 1.1 et 1.4), pour un montant de 6 821 euros, soit 23%.**

Questions diverses :

Repas des Anciens le 19 mars 12h. Les élus accompagnés de leurs conjoints sont les bienvenus.

Réunion à pied à vélo (Tresses le 1^{er} octobre).

Demande de salle pour théâtre (Dominique Barbe).

Compte-rendu des travaux prévus pour le groupe scolaire 2017 et programmation.

Levée de séance : 20h45

Liste des délibérations

Objet	N°
Participation financière de la commune aux cours d'anglais	D2017/01
Subvention de la réserve parlementaire de Martine Faure pour 3000 euros	D2017/02
Subvention de la réserve parlementaire de Gérard César pour 5000 euros	D2017/03
Acquisition de la parcelle à l'angle Vidane Perdrigail	D2017/04
Acquisition de 2 bandes de terrain le long du chemin de Guiton	D2017/05
Désignation de deux délégués titulaires pour le SMER	D2017/06
Facturation de la redevance assainissement collectif par Suez	D2017/07
Demande de DETR pour les huisseries de la salle des fêtes	D2017/08
Demande de FSIL 2017 pour les huisseries de la salle des fêtes	D2017/09

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
Mr BARRE	Daniel	
Mr BONNIER	Patrick	
Mr CANDAU	Christophe	Absent
Mr COUSSO	Frédéric	
Mr DAVID	Cyril	A donné procuration
Mme DELHOUME	Arlette	
Mme DEYTS	Valérie	
Mr GOUTANIER	Gérald	Absent
Mme LESTAGE	Sandrine	
Mr LUCAS	Patrick	
Mme MORANCHO	Celine	
Mme MOULIA	Severine	Absente
Mr SEGUY	Nicolas	
Mme TAMISIER	Clotilde	Absente